



**REGLEMENT DU RALLYE DES BELLES ANCIENNES  
– FÊTE DES VENDANGES – COMITE DE FÊTES DE VIEILLEVILLE  
SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2025**

1– L'organisateur de cette balade est le Comité des Fêtes de VIEILLEVILLE – 23, rue des Champs 44116 VIEILLEVILLE . Co-Présidents : Fabrice GAUTIER et Fabrice POGU [cdf44116@gmail.com](mailto:cdf44116@gmail.com) ; Téléphone : 07.68.98.83.19

L'accueil des participants se fera sur le parking du complexe sportif Henri DUPONT, avenue de l'atlantique à VIEILLEVILLE le Samedi 25 Septembre 2025 à partir de 8h30 (validation des inscriptions, remise du parcours et de la plaque rallye)

Départ à 9h00

Le parcours empruntera, majoritairement, des routes à faible circulation, afin de profiter des paysages environnants !

2– Celle-ci se déroule en conformité avec les prescriptions et règlements du code de la route.

Chaque conducteur s'engage à respecter le code de la route et de ce fait ne pas faire usage intempestif du klaxon ou d'arrêts provoquant des gênes à la libre circulation des usagers de la route.

Chaque participant, par le seul fait de son inscription, s'engage à se soumettre aux règles de celui-ci et aux recommandations des organisateurs (parcours, arrêts et consignes transmis le jour de la balade)

Chaque participant est responsable des dégradations, des incidents et accidents qu'il pourrait commettre ou provoquer. Il ne peut en aucun cas tenir pour responsable les organisateurs.

Tout manquement à ces prescriptions entraînera l'exclusion immédiate de la manifestation du participant en cause, sans dédommagement.

Afin de garantir une avancée continue du convoi, un plan-trajet sera donné à chacun avec les points des points de ralliements en cas d'égarement ; la bonne conduite impose de régulièrement regarder dans ses rétroviseurs afin de réguler le convoi et maintenir des distances correctes sans perdre ceux qui suivent...surtout lors des changements de direction et croisements.

Le club des motards « Les Lapins Hurlants » de La Planche facilitera le passage des voitures aux carrefours et croisements.

3– Les participants de par leur inscription au rallye s'engagent à avoir pris connaissance du présent règlement et à le respecter.

4– Le chauffeur certifie que l'assurance de son véhicule inscrit est à jour, ainsi que son contrôle technique.

5– Ce parcours a fait l'objet d'une déclaration auprès des communes traversées et en Préfecture.

Amicalement

Pour le Comité des Fêtes de Vieilleville

L'équipe organisatrice